

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°157

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Pierre SACK
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des
Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la
Commune d'Aubervilliers et l'association 1.9.3 Soleil ! dans le cadre du festival
1.9.3 Soleil ! 2020.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 et décret n° 2020-545 du 11 mai 2020
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-
19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération n° 013 du 29 janvier 2020 relative à la convention de partenariat
avec l'association 1.9.3 SOLEIL ! ;

Considérant qu'il y a lieu de reporter le partenariat suite à la situation sanitaire liée au
Covid 19 ;

Considérant que le bon déroulement du partenariat nécessite la mise à disposition
gracieusement de la salle de l'espace Renaudie ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le report de la programmation du festival 1.9.3 soleil suite aux mesures
gouvernementales et décrets pris lors de la crise sanitaire liée au Covid 19.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre
la Commune et l'association 1.9.3 SOLEIL ! dans le cadre du festival 1.9.3 Soleil tel
qu'il est annexé à la présente délibération.

DIT que la salle de l'espace Renaudie sera mis à disposition gracieusement.

Reçue en préfecture le : 23/10/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201015-lmc117349-DE-1-1
Publiée le : 23/10/20
Certifiée exécutoire : 23/10/20

Le Maire,

Karine FRANCKET

